



Reconnaissance du père sans mon accord

Par **mamanlou**, le **08/05/2009** à **17:00**

Bonjour, rnje vivais avec le père de mon enfant jusqu'à mon 5ème mois de grossesse, ils voulais une totale emprise sur ma propre personne et c'est ma mère qui est venu me chercher pour me retirer de ses mains. Je n'avais rien pour téléphoner pas un euros sur moi et j'ai eu droit à des réflexion qui me rabaissais. J'ai eu une césarienne d'urgence en janvier dû à ses pressions moraux et deux jours après il est venu a l'Hospital pour voir le petit ou j'ai contesté que c'était le père mais l'Hospital a refusé de m'ecouter et a déclaré que mon petit avait besoin de lui. Devant le personnel il a montré les deux body taille 46 (00) qu'il a acheté. Un jour il m'a donné un papier du tribunal qui disait que ça reconnaissance été accordé et que la mention du double nom pouvait être mentionné sur les papiers officiel. Hors j'ai jamais voulu qu'il le reconnaisse. Maintenant mon enfant à trois mois et il n'as participé à aucun frais et prêtent qu'il y a que la pension qui m'intéresse. Vu que j'ai le papier du juge dans mes mains le père demande à le prendre mais je lui est proposer de venir le voir et aussi de partager les frais avec moi qu'il refuse totalement. Ces réponses son je le prend contente ou pas je ne viendrai pas pour que tu n'agresse et ni pour te donner la pension ni habit rien. A ce jour je ne lui est donné aucun papier ni signé quoi que ce soit pour qu'il le reconnaisse . Es ce qu'il peu le reconnaître sans mon accord et sans ma signature comme il a fait ou il y a une illégalité? et que doit je faire? Merci d'avance